



DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE (SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Comité de démolition chargé d'étudier les demandes de permis de démolition tiendra une séance le **lundi 16 mars 2026 à 16 h**, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, afin de statuer, conformément au règlement numéro 1776 intitulé : « Règlement régissant la démolition d'immeubles », sur la demande de démolition suivante :

SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

La demande d'autorisation concernant la démolition complète de la remise, érigée sur le lot 6 204 830 du cadastre du Québec, et située en cour arrière de l'immeuble portant le numéro 15945, boulevard des Acadiens.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires juridiques
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Comité lors de la séance relativement à cette demande.

Ville de Bécancour, le 5 mars 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville